



La Fondation
Droit Animal
Éthique & Sciences



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.



Madame Annie Genevard

Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

78, rue de Varenne

75007 Paris

Metz, le 31 août 2026

Objet : Position de la France sur la révision du règlement (CE) n° 1/2005 sur la protection des animaux pendant le transport - Demande de rendez-vous

Madame la Ministre,

Nous vous écrivons pour solliciter un rendez-vous **au sujet du projet de règlement révisé relatif à la protection des animaux pendant le transport**, actuellement en discussion au Conseil de l'Union européenne.

Depuis octobre 2024, nos organisations ont engagé un cycle d'échanges avec la Direction générale de l'alimentation (Bureau du bien-être animal) afin d'apporter notre expertise technique et d'éclairer la prise de position française dans ces négociations européennes. Nous y avons consacré des ressources, du temps et beaucoup d'énergie, fidèles en cela au partenariat de longue date entretenu avec votre ministère et à notre préoccupation de toujours privilégier la voie de la concertation avec les pouvoirs publics. A cet égard, nous

tenons à souligner le caractère constructif de ces échanges et saluons la qualité de nos relations avec le Bureau du bien-être animal.

Toutefois, à la lecture des orientations qui se dégagent aujourd'hui au Conseil, nous constatons que l'on s'éloigne de l'ambition initiale de cette révision. En effet, la mise en adéquation de la législation européenne sur la protection des animaux en cours de transport avec l'état des connaissances scientifiques, en particulier avec les avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), n'est plus la première des priorités. De plus, sur les points les plus déterminants du texte, la position française semble aujourd'hui se réduire à la défense du *statu quo* réglementaire, sans même s'assurer de son intérêt économique à long terme.

Cette situation nous conduit à nous interroger sur le sens des concertations menées jusqu'ici avec vos services : à quelques exceptions près, aucune des positions ni même aucun des compromis que nous avons portés et argumentés n'ont, à notre connaissance, été retenus. Nous avons par ailleurs rencontré à trois reprises des conseillers de votre cabinet, sans obtenir les clarifications attendues sur les arbitrages de votre ministère.

Notre inquiétude est d'autant plus forte que les discussions au Conseil de l'Union européenne entrent dans leur phase finale. En effet, la présidence irlandaise du Conseil entend clore les discussions sur ce texte dès le mois d'octobre 2026.

Nous tenons à rappeler les enjeux de ce texte : il porte sur le bien-être animal, et concerne plus d'1,6 milliard d'animaux transportés chaque année au sein de l'Union européenne - hors échanges au sein d'un même Etat-membre - dans des conditions leur infligeant des souffrances évitables et mettant leur vie en danger. Chaque année, les nombreux accidents de la circulation impliquant des transports d'animaux vivants en France et ailleurs, ainsi que les drames qui se produisent en mer au départ de ports européens, ne font qu'accentuer cette réalité. La France, pays d'exportation et de transit majeur pour ces flux, a un rôle fondamental à jouer.

Les attentes des citoyennes et citoyens français sur ce sujet sont constantes et sans équivoque, et les souffrances endurées par les animaux en cours de transport sont de moins en moins tolérées. Nos organisations sont non seulement le relais de ces attentes sociétales, mais aussi attentives à la recherche de solutions pragmatiques, soutenables pour les entreprises françaises.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons aujourd'hui un rendez-vous avec vous directement, Madame la Ministre, et non un nouvel échange technique avec votre cabinet ou la DGAL. Ce projet de règlement européen pose en effet des questions qui dépassent les seuls arbitrages opérationnels sur le transport : c'est un choix politique, dont vous portez la responsabilité en tant que ministre chargée du bien-être animal.

Dans cette optique, nous avons identifié **huit sujets prioritaires** sur lesquels nous attendons une réponse claire quant à la position défendue par la France. Nous vous demandons également de bien vouloir nous préciser les fondements sur lesquels sa position a été arrêtée. Ces points figurent en annexe de ce courrier.

Nous espérons vivement une réponse favorable et rapide de votre part afin d'échanger franchement et constructivement avec vous sur ces sujets.

Convaincus de l'intérêt que vous porterez à notre demande, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Dr-vétérinaire Manuel Mersch, *Président de l'OABA*

Adriana Oancea Negro, *Directrice des Affaires publiques et internationales de la Fondation Brigitte Bardot*

Yvan Savy, *Directeur de CIWF France*

Ghislain Zuccolo, *Directeur de WELFARM*

Nikita Bachelard, *Responsable des Programmes de QUATRE PATTES*

Reha Hutin, *Présidente de la Fondation 30 Millions d'Amis*

Christophe Marie, *Directeur de La Fondation Droit Animal, Ethique & Sciences*

Copies pour information :

- Cabinet du Premier Ministre
- Madame la directrice générale de l'alimentation
- Madame la cheffe du bureau en charge du bien-être animal

ANNEXE

1. La France est-elle favorable à une réduction des densités de chargement, en accord avec les avis de l'Agence européenne de sécurité des aliments (EFSA) et du Comité national de référence pour le bien-être animal ?
2. La France est-elle favorable à une limitation des temps de transport à deux cycles de 21 heures pour les animaux terrestres adultes, autres que les oiseaux et lapins domestiques, à des fins autres que l'abattage ? Est-elle également favorable à la limitation des durées de voyage pour les autres animaux, telle que présentée dans l'Annexe I de la proposition de la Commission, au point 2.2 du Chapitre V ?
3. La France est-elle favorable à la limitation des transports des veaux non sevrés, âgés de moins de 5 semaines, pour les transports de plus de 100 km ?
4. La France est-elle favorable à la limitation du transport des femelles gestantes au-delà de 80 % de leur terme, ou ayant mis bas au cours des 7 jours précédents ?
5. La France confirme-t-elle son intention de « transposer » son arrêté « canicule » dans le projet de règlement européen et dans l'affirmative, comment entend-elle le compléter pour que ce dispositif protège efficacement les animaux transportés par fortes chaleurs ?
6. La France est-elle favorable à la limitation des exportations d'animaux vivants vers des pays tiers et notamment le pourtour méditerranéen, une mesure déjà adoptée par le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ?
7. La France est-elle favorable à l'introduction d'une clause de réexamen dans le règlement ?
8. Quelles actions la France entend mener dans le cadre de la stratégie européenne pour l'élevage, mais aussi de sa propre stratégie de reconquête de la souveraineté et de la compétitivité de l'agriculture française, pour relocaliser sur notre territoire certaines activités comme l'engraissement ou l'abattage et ainsi limiter la circulation d'animaux vivants entre différentes aires de production et relocaliser la chaîne de valeur sur notre territoire ?